

Gary Stanley, ancien directeur du Bureau des minéraux et métaux critiques au Département du Commerce des États-Unis, rejoint le conseil consultatif de First Phosphate

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 17 avril 2024) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer la nomination de Gary Stanley au conseil consultatif de la société.

Gary Stanley possède plus de 40 ans d'expérience au Département du Commerce des États-Unis (« DOC ») à Washington, DC. M. Stanley a servi sous chaque président américain, de Ronald Reagan à Joe Biden. Pendant son mandat, M. Stanley a travaillé avec des acteurs du secteur public et privé pour renforcer les chaînes d'approvisionnement américaines et améliorer la compétitivité mondiale des États-Unis dans les industries des minéraux critiques, des métaux, des produits chimiques et d'autres matériaux.

M. Stanley était l'auteur principal de la Stratégie fédérale américaine sur les minéraux critiques de 2019, qui est devenue la base des prérogatives de la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques du gouvernement américain. Cette initiative a également conduit à la création du Groupe de travail sur les minéraux critiques États-Unis-Canada en 2019, qui a contribué à faire avancer de nombreux projets de minéraux critiques impliquant des entreprises américaines et canadiennes.

« Mr. Stanley partage notre vision d'un engagement profond envers une chaîne d'approvisionnement en batteries nord-américaine et possède de nombreuses années d'expérience dans la coopération multilatérale dans les chaînes d'approvisionnement en minéraux et batteries cruciaux », a déclaré John Passalacqua, PDG de First Phosphate. « Gary apporte une richesse de connaissances et d'informations ainsi qu'un vaste réseau mondial d'expertise gouvernementale, industrielle et commerciale à notre équipe. »

« C'est un privilège de partager l'engagement de First Phosphate dans le développement d'un maillon essentiel de la chaîne d'approvisionnement en batteries lithium fer phosphate (« LFP ») nord-américaine », a déclaré M. Stanley. « Ensemble, le Canada et les États-Unis peuvent réussir dans les secteurs de la batterie compétitive à l'échelle mondiale et du stockage d'énergie à long terme. Cela peut être accompli dans le respect des normes environnementales et en bénéficiant aux communautés rurales et autochtones. »

La société a octroyé à M. Stanley 250 000 options d'achat d'actions incitatives, chaque option pouvant être exercée pour une action ordinaire de la société au prix de 0,40 \$ l'action jusqu'au 16 avril 2027. Les options sont acquises en 4 tranches (25 % le 30 septembre 2024, le 31 mars 2025, le 20 septembre 2025 et le 31 mars 2026). Les options sont soumises aux conditions du plan d'incitation à base d'actions (Omnibus Equity Incentive Plan) de la société, tel qu'approuvé par les actionnaires désintéressés lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 25 août 2023. Tous les titres émis sont soumis à une période de détention de quatre mois plus un jour à compter de la date d'émission.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux

producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, CFO & CAO
bennett@firstphosphate.com
Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>
LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés » et d'autres expressions similaires. De plus, les déclarations dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues par la société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, ainsi que les projets de la société pour une intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines.

Ces déclarations et autres informations prospectives reposent sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, sans s'y limiter, les attentes de résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de sa courte histoire d'exploitation ; attentes concernant les recettes, les dépenses et les opérations ; la Société ayant suffisamment de fonds de roulement et la capacité de sécuriser un financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts miniers de la Société ; attentes concernant le potentiel de minéralisation, le mérite géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels des programmes de forage réussis sur la durée de vie de la mine et de la Société ; estimations des coûts d'exploration et de programme d'exploration ; attentes concernant les problèmes environnementaux éventuels pouvant affecter les programmes d'exploration planifiés ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; réception et timing des permis d'exploration et d'exploitation et autres approbations de tiers ; régulation gouvernementale des opérations d'exploration et de développement miniers ; attentes concernant les problèmes sociaux

ou locaux qui peuvent affecter les programmes d'exploration et de développement planifiés ou futurs ; attentes entourant les tendances économiques mondiales et les avancées technologiques ; et le maintien de l'emploi du personnel clé par la Société.

Il ne peut être garanti que de telles déclarations se révéleront exactes et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans de telles déclarations. Les facteurs importants pouvant entraîner des résultats réels différents des attentes de la Société comprennent : une histoire d'exploitation limitée ; un risque élevé de faillite commerciale ; aucun bénéfice ou revenu significatif ; des ressources limitées ; un flux de trésorerie négatif provenant des opérations et une dépendance au financement de tiers ; l'incertitude du financement supplémentaire ; pas de dividendes ; des risques liés à d'éventuelles fluctuations de revenus et de résultats ; des risques assurés et non assurés ; des litiges ; la dépendance à la direction et au personnel clé ; les conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et aux matériaux ; les dangers de l'exploration minière et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont très spéculatives de nature ; dépendance à des tiers ; la validité de certains titres de propriété minérale de la Société peut être contestée ou défectueuse ; titre autochtone et revendications foncières ; obtention et renouvellement de licences et permis ; les risques environnementaux et réglementaires peuvent affecter négativement la société ; risques liés au changement climatique ; risques liés à l'infrastructure ; les exigences en matière de restauration des terres peuvent être contraignantes ; conditions financières mondiales actuelles ; fluctuation des prix des matières premières ; dilution ; les ventes futures par des actionnaires existants pourraient faire chuter le prix des actions de la société ; fluctuation et volatilité des prix des actions en bourse ; et les risques liés aux demandes du marché. Il ne peut être garanti que toute opportunité sera couronnée de succès, commercialement viable, achevée en temps voulu ou dans les limites du budget, ou générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la société. De plus, la société supportera des coûts pour poursuivre une opportunité particulière, qui peuvent être importants.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas censés représenter une liste complète des facteurs et hypothèses qui pourraient affecter la Société et, bien qu'ils devraient être considérés avec soin, ils devraient être considérés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, la section « Facteurs de risque » du Formulaire d'information annuel de la Société daté du 29 novembre 2023, disponible sur SEDAR à www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient causer des actions, des événements ou des résultats réels différents de ceux divulgués dans l'information prospective ou l'information, il peut y avoir d'autres facteurs qui causent des actions, des événements ou des résultats qui ne sont pas tels que prévus, estimés ou prévus. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/205674>